

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 63 (1971)
Heft: 2

Artikel: Que sont, que font les fédérations affiliées à l'USS? : Le portrait de la Fédération suisse du personnel des douanes (FSPD)
Autor: Nydegger, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que sont, que font les fédérations affiliées à l'USS ?

Le portrait de la Fédération suisse du personnel des douanes (FSPD)

Par Alex Nydegger

Président central, Bâle

La Fédération suisse du personnel des douanes est une société au sens des articles 60 ff. du Code civil. Elle groupe des sections qui n'admettent en qualité de membres que des agents des douanes suisses en service actif, ou des retraités.

La FSPD a pour objet de défendre et de promouvoir les intérêts professionnels et sociaux de ses membres. Elle est confessionnellement neutre et indépendante à l'égard des partis politiques. Elle adopte, en matière économique et sociale, les positions qui sont conformes aux intérêts qui lui sont confiés.

La fédération publie un organe professionnel: *Le Douanier*, qui paraît deux fois par mois et en trois langues.

L'évolution

Le N° 1 du *Posthorn*, du 23 janvier 1891, l'organe de l'ancienne Fédération suisse des postes, téléphones, télégraphes et douanes (le *Cor du Postillon* n'a commencé à paraître que l'année suivante) constitue en quelque sorte le premier document de la nouvelle sous-fédération, qui comptait alors une centaine d'employés des douanes: visiteurs et gardes-frontières.

Les membres, dont le nombre augmentait constamment, manifestaient toujours plus fortement le désir de se constituer en sections. Le 30 septembre 1906, l'organisation est devenue autonome. Elle comptait alors quelque 700 membres. L'*Union*, qui avait succédé au *Cor du Postillon*, restait cependant l'organe fédératif.

En 1920, la FSPD a tenu sur les fonts baptismaux son propre organe: *Le Douanier*. La fédération comptait alors 1651 membres.

Les années qui suivent ont été difficiles. La crise économique battait son plein et l'administration faisait peser une main de fer sur le corps des gardes-frontières. La lutte menée alors par Hermann Vogt, président central, est inoubliable. Ce vétéran, âgé aujourd'hui de 93 ans, s'est acquis la reconnaissance indéfectible de tout le personnel. Jusqu'en 1963 ses «leaders» ont marqué de leur forte empreinte

notre organe fédératif. Il n'y a pas très longtemps qu'il animait encore de sa présence maintes assemblées de sections. Ce sage Nestor de notre organisation restera toujours un exemple.

Le 8 janvier 1970, la FSPD a fêté le cinquantenaire de la parution du *Douanier*, encore imprimé, comme au début, par l'imprimerie Ruckstuhl à Lausanne.

Structure et organisation

La FSPD compte aujourd'hui dix sections, qui groupent plus de 3700 membres. Elle organise 95% du personnel entrant en ligne de compte. C'est sans conteste le degré d'organisation le plus élevé qui ait jamais été atteint dans le mouvement syndical suisse.

La FSPD est l'une des dernières fédérations syndicales qui connaissent encore le système du Vorort ou de la section directrice. L'assemblée des délégués, qui se réunit tous les deux ans, désigne pour deux ans également la section Vorort. Un même comité central ne peut être réélu que deux fois, en d'autres termes, il ne peut exercer son mandat au-delà de six ans au plus. C'est à la section directrice qu'il appartient de désigner les sept membres du comité central.

Mentionnons aussi que la FSPD n'a ni fonctionnaire permanent, ni secrétariat. Toutes les tâches fédératives sont assumées par les membres du comité central, c'est-à-dire par des agents en service. On imagine sans peine que leurs loisirs sont mis à forte contribution, tout particulièrement ceux du président central. Mais il faut dire ici que la FSPD bénéficie de l'aide de l'Union fédérative, de l'Union syndicale et des fédérations. Nous leur en exprimons ici notre reconnaissance.

L'adhésion de la FSPD à l'Union syndicale a été précédée de bien des péripéties. Elle a été envisagée pour la première fois en 1924. Elle s'est alors heurtée à une forte opposition qui justifiait son obstruction en invoquant l'organisation militaire du corps des gardes-frontières et l'interdiction faite au personnel fédéral de recourir à la grève. Une votation générale organisée au cours de la même année ayant donné une majorité en faveur de l'affiliation, la Direction générale des douanes a alors cru devoir intervenir massivement; elle a exercé diverses pressions, sans reculer devant la menace et l'intimidation. Vingt-deux ans s'écouleront encore avant que la décision prise soit mise à exécution. En effet, c'est depuis 1946 seulement que la FSPD est membre de l'Union syndicale. En 1946, l'adhésion a été votée par 2422 voix contre 287 seulement. Ainsi, la FSPD est-elle le dernier des adhérents à la «Confédération des quinze cantons» qu'est l'Union syndicale!

L'avenir

D'emblée, la structure particulière de la FSPD a posé le difficile problème de la formation des cadres – de cadres disposés à se vouer quasi bénévolement au service d'une collectivité. Le risque de ne pas disposer, lorsque la direction de la fédération passe à une autre section, de collègues suffisamment préparés à leur tâche, assez expérimentés pour prendre fermement la barre en main est grand. On court le danger que l'élan de l'organisation ne soit freiné pendant la phase de transition et de mise au courant.

La formation des cadres joue un rôle d'autant plus important que nombre de problèmes complexes, difficiles à résoudre sont encore en suspens. Mentionnons: la préparation d'une nouvelle classification des fonctions, le nécessaire renforcement de la protection du personnel en cas d'accidents professionnels et non professionnels (malgré le postulat développé par le collègue Richard Müller, les agents des douanes ne sont pas encore assujettis à la Caisse nationale d'assurance accidents), consultation digne de ce nom du personnel sur toutes les questions qui le concernent, liquidation des reliquats de l'esprit de caserne dans le corps des gardes-frontières, amélioration du régime des vacances, compensation suffisante des services irréguliers et du dimanche et, enfin, examen des légitimes revendications du personnel qui sont depuis trop longtemps en suspens.

Conclusions

Bien que la fédération ait renoncé à s'attacher un conseiller juridique permanent, la protection juridique des membres est pleinement assurée – et cela en dépit de cotisations minimales, grâce au dévouement des collègues qui assument les responsabilités. On n'insistera jamais assez sur l'étonnante efficacité d'un «appareil» qui est pourtant réduit à sa plus simple expression.

Bien que la fédération affirme son indépendance à l'égard des partis, elle reste néanmoins bien consciente du fait que l'aménagement des traitements est un fait politique. Car enfin, c'est sous la coupole du Parlement que les problèmes essentiels du personnel sont tranchés. C'est la raison fondamentale pour laquelle la FSPD est membre de l'Union fédérative et de l'Union syndicale. Ses organes dirigeants comme ses membres savent qu'ils ont besoin de l'appui et de la solidarité des organisations qui groupent: l'une l'ensemble du personnel fédéral et l'autre l'ensemble des travailleurs.